DÉPARTEMENT DU GARD
MAIRIE
ST
ROMAN DE
CODIÈRES

ARCHIVES MAIRIE

Bulletin communal

Année 2009 n° 55 Date de parution : Décembre



Le secrétariat de la mairie est ouvert sauf exception,
mardi 10h à 17 h
vendredi 10h à 12 h et 14h à 17 h

Tél et fax :
04 67 81 30 50

E-mail :
mairiestroman@orange.fr

Sommaire :

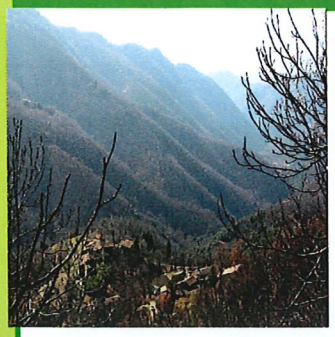
- Compte rendu de conseil 27 novembre 2009
- Compte rendu de la réunion eau/ assainissement
- Compte rendu de la commission routes
- Les sacs jaunes
- Agenda
- Nos Elus autrefois

EDITORIAL

La crise, grande pourvoyeuse en désordres collectifs et souffrances individuelles (chômage....) n'a pas été due à une catastrophe naturelle ou à un évènement exceptionnel (guerre....) mais à l'irresponsabilité et à la vénalité, en France comme ailleurs, des acteurs de la bulle financière. Nous ne sommes pas encore sortis de cette crise que déjà reprennent les errements passés (rémunérations indécentes, spéculations financières....). C'est dans ce contexte que sont actuellement mises en débat au parlement la suppression de la taxe professionnelle et, au travers de la création des délégués territoriaux, la mort programmée du département comme collectivité territoriale de plein exercice.

Rappelons que dans notre commune, le Conseil Général assure 45% de nos recettes de fonctionnement et l'essentiel des subventions pour nos investissements courants. L'inquiétude de vos élus quand à l'avenir est donc légitime comme est légitime le fait que notre conseil municipal l'ait exprimée en adoptant à l'unanimité la motion présentée par l' association des maires ruraux de France que vous trouverez dans la présente livraison.

Philippe Pibarot



Conseil municipal du 27 novembre 2009

Nous vous rappelons que le compte rendu officiel est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Le conseil municipal s'est réuni le 27 novembre 2009 à 20 heures sous la présidence de Lautric Adrienne.
Etaient présents : Villaret Luc, Fénetrier Sylvie, Jean Aigoin de Montredon, Torregrossa Claude, Sordoillet Nathalie, Salery Roland, Tasset Michel, Boubals Benoit
Absents excusés : Pibarot Philippe qui donne procuration à Lautric Adrienne
Caillat Nicole qui donne procuration à Villaret Luc

Avant d'aborder ce conseil, nous sommes invités à écouter deux représentants de l'Asa Cigaloise qui voudraient organiser dans le cadre du rallye national cigalois, deux spéciales le samedi après midi 4 septembre 2010, allant de Cézas vers St Roman. Chacun peut poser ses questions, et il est décidé de revenir ce sujet en fin de conseil.

Après la lecture du compte rendu précédent l'ordre du jour est abordé.

Choix des l'entreprises pour la construction du garage

Garage :

Trois devis nous étaient parvenus pour la main d'œuvre, et deux devis pour les matériaux.. Les choix se sont portés sur les délais de réalisation et les tarifs.

Nous avions décidé, par souci d'économie, de dissocier l'achat de matériaux et la main d'œuvre.
Le choix s'est porté sur la Sté Sud Confort pour les matériaux
pour un montant de 3449 € HT, et Gérard Dupont et fils pour la main d'œuvre pour une somme de 5876 €. Voté à l'unanimité

Création du PANC

SPANC :

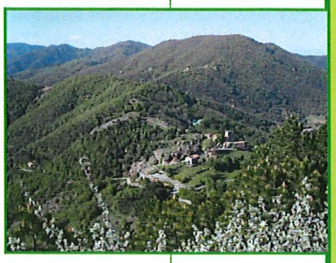
Service public d'assainissement non collectif

Comme nous l'avions annoncé précédemment, le SPANC doit être créé avant le 31/12/2009, les contrôles et conseils à venir (courant 2010) seront effectués par Benoît Causse pour les deux communes de St Roman et de St Martial.
Le maire est responsable de sa réalisation et de la réalité de son application.
Voté à l'unanimité

Décision de la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable.

Ce schéma directeur est nécessaire principalement pour réaliser un « audit » de notre adduction d'eau communale et indispensable dans le cas de financement de travaux à réaliser d'amélioration ou de prolongement, pour obtenir des subventions. Sans ce document nous ne pourrons obtenir aucune aide du Conseil Général et de l'agence de l'eau. Cette étude coûte de 15 à 20000 € (avec 50% subventions) et d'une durée de 12 à 14 mois afin de recenser toutes les ressources en eau existantes ainsi que les possibilités de captage ou de forage éventuel.
Voté 1 voix contre, 2 abstentions, 8 voix pour

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable : qu'est ce que c'est ?



La collectivité ayant en charge l'alimentation en eau potable de ses administrés, doit donc s'assurer que ce service est rendu dans des conditions règlementaires, technique et financières satisfaisantes, et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisibles des besoins.
A cet effet, la collectivité territoriale doit disposer d'un véritable outil de programmation et de gestion : le schéma directeur d'alimentation en eau potable dont l'élaboration est confié à un bureau d'études.
Ce schéma a pour vocation :

- De faire le point sur les conditions règlementaires, techniques et financières d'alimentation en eau potable d'une collectivité (y compris les hameaux),
- De pointer les problèmes existants, tant règlementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs;
- D'estimer les besoins futurs et de proposer :
  - Soit plusieurs scénarios dont au moins un, après examen plus détaillé, est réalisable.
  - Soit un programme d'actions et/ou d'études permettant après avoir levé les incertitudes sur les scénarios, de pouvoir en choisir un
- Un outil de programmation de travaux sur le court et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens et éventuellement un programme de travaux.

Le schéma directeur n'est pas un document que l'on réalise simplement parce que c'est nécessaire pour obtenir des financements, et ensuite qu'on laisse dans un tiroir !

Signature de marché de travaux et attribution des lots pour les travaux « école de Bourras »

Suite à la réunion de la commission d'appels d'offres qui a étudié les offres faites par les entreprises pour la réalisation des deux logements sociaux à l'ancienne école de Bourras, le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer à l'unanimité les lots suivants :

Entreprise Edouard Julien Colognac
Lot 01 Démolitions 7 693.53€ H.T
Lot 02 Gros œuvre Assainissement 74 970.01€ H.T

Entreprise Fait Viala Colognac
Lot 03 Menuiseries extérieures 12 705€ H.T
Lot 04 Menuiseries intérieures 13 550€ H.T

Entreprise Portalez cloisons doublage faux plafonds
Lot 05 17 246.57€ H.T

Entreprise Edouard Julien Colognac sous traitant : F Gimenez
Lot 06 Ravalement 17 405.60 € H.T

Entreprise Lippo Romeo Ganges Serrurerie
Lot 07 14 198 € non assujetti à la TVA

Entreprise Dupont Sumène Carrelage
Lot 08 8 902.20€ H.T

Entreprise Vaysettes Molières Cavaillac Plomberie sanitaire
Lot 09 5 613.50€

Entreprise Vivens Bez et Esparon
Lot 10 electricité 8 960.50€ H.T

Entreprise Vaysettes Chauffage VMC
Lot 11 21 051 € H.T

Entreprise VIALA Platelage bois
Lot 12 3 158.00€ H.T

Ent SENEGAS Peinture
Lot 13 11 093.68€ H.T



Suite, conseil municipal,

QUESTIONS DIVERSES :

Réforme des collectivités territoriales -

Le parlement va très prochainement débattre du projet de réforme des collectivités territoriales qui s'apprête, s'il est voté en l'état, à bouleverser notre organisation territoriale décentralisée.

Le maire nous fait passer le message de son désir d'émettre une motion démontrant notre désapprobation en solidarité avec l'association des maires ruraux, aux réformes des collectivités locales annoncées par le gouvernement dont la suppression de la taxe professionnelle, ressources importantes des communes, dont on ne sait comment elle sera compensée.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle ;

- Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul.

- Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales ;

- Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires ;

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants ;

- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle;

- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint ;

- Demande aux députés et sénateurs du Département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les Maires ruraux de France.

Voté à l'unanimité

NATURA 2000

Le sujet sur Natura 2000 est abordé rapidement en conseil, nous vous joignons donc un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée dernièrement à Sumène.

Certaines espèces d'oiseaux sont devenues très rares parce que leur habitat, leur nourriture ou leur tranquillité a été beaucoup trop modifié par l'activité humaine. L'Union européenne cherchant à éviter leur élimination demande depuis quelques années déjà que nous réagissions, or la France « traîne la patte ».

Suite à une directive européenne de sauvegarde, l'Etat a demandé aux Préfets de décider d'une zone de protection spéciale. Ici dans notre région le Préfet a impliqué la DDAF (Dir. départementale de l'agriculture et de la forêt) qui a demandé une étude ornithologique à *COGARD*. Il se trouve plusieurs espèces d'oiseaux dont l'habitat est à protéger d'urgence sur le territoire de notre actuel Pays.

Le préfet a déterminé une zone en fonction du résultat de l'étude et en concertation avec les élus. Il s'agit des Gorges du Rieutord / Fage / les Cagnasses. Cela concerne environ 12300 Ha sur 17 communes, dont la partie sud de Saint-Roman de Codières. Ce site est maintenant délimité, une zone protégée (ZPS) qui permet la mise en œuvre des objectifs de Natura 2000 : protection des espèces en voie de disparition.

L'étape suivante a été de former un comité de pilotage (*Copil)* avec le représentant du Préfet, des associations intéressées, des élus, des ornithologues, des représentants du pays. tants du Pays,...

Le *Copil* doit maintenant s'adjoindre un permanent professionnel dans le domaine : *l'animateur.*

L'animateur pourrait être sur place, car il sera au centre de la connaissance du territoire, des espèces à protéger. Il devra faire un inventaire biologique, un inventaire des activités humaines (agriculture, chasse, randonnée. Tourisme,...) puis l'analyse des enjeux. Ensuite, il devra proposer au comité de pilotage des objectifs et les moyens d'y parvenir.

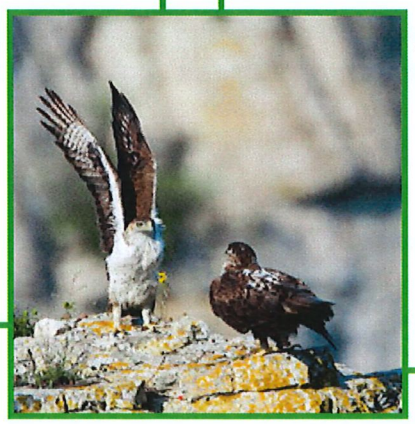
Après la réunion du 22 octobre 2009, nous en sommes au choix de l'animateur. Si aucune des 17 communes concernées n'en propose, l'Etat se substituera, et nommera quelqu'un *à défaut*. Nous craignons que dans ce cas notre zone Natura 2000 ne soit qu'une zone administrative avec beaucoup de documents et peu d'effet, et des points de vue extérieurs.

Personne actuellement dans les communes ne se bouscule pour créer ce poste.

Si nous nous sentons concernés par cette protection, la reconnaissance de la richesse et de la fragilité de ce territoire, nous pensons qu'il faut faire tout ce qui est possible pour pourvoir ce poste, pourquoi pas sur notre commune ?

Immédiatement concernés :

L'aigle de Bonelli ; le vautour percnoptère ; le circaète jean-le-blanc ; le Grand-duc ; le rollier d'Europe ; le bruant ortolan ; l'engoulevent d'Europe.



L Villaret, A Lautric

Conseil suite et fin ...

Quelques infos : commission des impôts :

Cette commission composée de contribuables propriétaires sur la commune choisis parmi une liste de noms se réunira mardi 8 décembre 2009 en mairie. En présence de M. Buhlme les réévaluations proposées par les services fiscaux seront examinées. Seront également consultés les dossiers de permis de construire.

Revenons sur le rallye cigalois :

Le dernier passage du Critérium des Cévennes a laissé des traces dans les esprits. La majorité des conseillers présents ne sont pas favorables à l'acceptation de cette épreuve mais tout le monde émet le vœux que les riverains de la vallée du Recodier soient consultés avant toute chose. Il est donc peu probable que ce rallye passe sur notre commune !

Eclairage du hameau de Bouvet :

Un éclairage public pourrait être installé à Bouvet. Cela avait été demandé il y a déjà pas mal de temps. Nathalie indique qu'il faut demander si tout le monde est d'accord. A suivre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Projet d'installation d'un agriculteur sur la commune :

Dans le cadre de l'étude sur la faisabilité d'une future installation d'un agriculteur sur la commune, afin de créer un emploi sur la commune, un devis a été réalisé pour accéder à des parcelles de terrain sous Ferrier et s'élève à 8000€.

Classement dans la voierie communale d'une partie du chemin de Peyridier :

Devant le mauvais état de ce chemin, il pourrait être envisagé un classement de ce dernier dans la voierie communale,
À voir !



Inscriptions sur les listes électorales :

Le 31 décembre 2009, nous ne pourrons plus accepter de nouvelles inscriptions en mairie.
Les prochaines élections prévues, sont les régionales les 14 et 21 mars 2010

Compte rendu de la réunion « eau/assainissement

du 7 novembre 2009

à ST ROMAN DE CODIERES.

La municipalité a décidé d'informer la population de St Roman sur son devenir.

Une réunion d'information s'est tenue en mairie, organisée par Luc Villaret Responsable de la « commission eau-assainissement ».

De nouvelles directives européennes et donc nationales vont être mises en application par l'intermédiaire des collectivités publiques (conseil général et communes). Une série de décrets (du 20 décembre 2001, 2 juillet 2008 et 21 août 2008) émanant du ministère de l'écologie et du développement durable qui vise à recenser tous les ouvrages de captage d'eau à usage domestique ainsi que les installations d'assainissement. Les adductions d'eau et assainissements collectifs des communes ont déjà fait l'objet de ces surtaxes (préservation des ressources et lutte contre la pollution). Les agriculteurs font également l'objet de prélèvements depuis plusieurs années.

Il convient maintenant d'évaluer les installations privées à compter du 1er janvier 2010 (loi sur l'eau du 30 décembre 2006). Des formulaires à recevoir doivent permettre de le faire et ainsi, d'asseoir de nouvelles taxes au bénéfice de l'agence de l'eau qui gère l'organisation de l'approvisionnement et de sa sécurisation. Comme la taxe carbone pour la qualité de l'air, ces taxes seront destinées à la gestion de la qualité de l'eau.

Pour l'assainissement, les SPANC (service public d'assainissement non collectif) succédant aux zonages sont déjà en fonction et recensent toutes les installations, leur fonctionnement et leur efficacité ; des conseils, voir des subventions sont données pour leur mise aux normes éventuelles. Il en sera de même pour l'eau, dont l'usage appartient à tous, tout comme l'air que l'on respire. Un état des lieux sera effectué. Vive émotion dans la salle : « *Comment évaluer une consommation privée émanant d'une source ou d'un forage ?* », « *Comment peut-on taxer une eau privée que des générations successives ont entretenu après avoir travaillé à leur captage et à leur sécurisation ?* »,

Luc Villaret indique que des compteurs individuels devront être installés, des analyses effectuées régulièrement aux frais des propriétaires et que dans le cas contraire, un forfait serait appliqué sur la base de 65 m3 par foyer et par an de plus ou moins 0,10 € le m3.

Les questions se font plus pressantes malgré l'annonce de la faiblesse de la taxe :

« *Comment faire pour évaluer le puisage sur des droits d'eau multiples sur une même source ?* »,« *Les petits retraités cévenols auront-ils les moyens financiers des mises aux normes ?* », « *J'ai trois petites sources pour mes besoins multiples : maison, jardin, pré ; me faudra-t-il acheter trois compteurs ?* », « *Taxe faible, qu'en sera-t-il dans les années à venir ?* «, « *Ce peut être un découragement pour toute nouvelle installation d'agriculteurs* », « *les propriétaires qui ont installé un système de traitement des eaux personnel devront -ils payer cette taxe sur la pollution ?* ».

Pour finir, l'annonce de restrictions sévères sur l'utilisation des eaux de pluie, qui ne doivent en aucun cas être conduites dans un réseau d'eau destiné à la consommation humaine, laisse l'assemblée désorientée.



Compte rendu de la commission « ROUTES »

du 20 novembre 2009

Présents : B. Boubals, Cl. Torregrosa, M. Deshons, J. de Montredon.
Compte rendu d'A. Lautric (résumé par M. Tasset)

Le code général des collectivités territoriales nous permet, au titre de la redistribution des recettes d'amendes de police de faire des propositions pour une demande de subventions.

Nous sommes à peu près d'accord pour des aménagements de chaussées destinés au ralentissement des véhicules, notamment dans la traversée des hameaux (Bouvet, St Roman Village, Bourras etc....) après avoir constaté que cyclistes et automobilistes les traversaient souvent dangereusement.
Le type de ralentisseurs (excluant les cassis) devra faire l'objet d'une étude avec assistance technique et participation des riverains.

Nous évoquons les parkings : les hameaux sont souvent saturés de voitures stationnées le long des départementales. Il est fréquent que les uns ou les autres soient garés chez un particulier voisin, ce qui peut s'avérer gênant à la longue. La sécurité est parfois limite pour un accroissement du nombre d' habitants et de véhicules, il serait souhaitable de s'occuper de ce problème en recherchant le foncier adéquat à des réalisations éventuelles qui seraient tout à fait en accord avec cette demande de subvention.

COMPTE-RENDU de la visite de M. Descamp,
Vice responsable de l'unité territoriale du Vigan :

- **Sécurité et visibilité autour du Restouble et croisement du Recodier :**

M. Decamp n'est pas favorable à la pose d'un miroir de visibilité à cet endroit, ceux-ci, en général, sont source et cause d'accidents suivant les périodes de l'année (givre, buée etc....) et pouvant induire les usagers en erreur d'appréciation.
Seuls les particuliers peuvent éventuellement placer un miroir personnel à leur sortie de chemin.
Une réponse écrite de M. Pellegrini nous indique qu'il y a responsabilité pénale (en l'occurrence, le maire) si nous en prenions l'initiative.
Il propose une modification de ce carrefour qui impliquerait des transferts de foncier et coûterait énormément cher vu la géométrie de l'endroit.
C'est donc un renfort de la signalisation indiquant la dangerosité du carrefour ainsi que son régime de priorité à droite, qui sera installé.

Commission routes, suite....

- Comme cela avait été évoqué, l'achat par la commune des terre-pleins entre le col et l'église (propriété de l'Etat), n'est pas souhaité par le département. Ce dernier reste toutefois ouvert à toute proposition d'aménagement concertée pour son utilisation.

- Le panneau (terre d'oignons) doit être déplacé pour dégager la visibilité des véhicules qui montent du Recodier par rapport à ceux qui descendent de St Roman et vont sur Sumène.

- Les chantiers des ponts de la route de Sumène sont terminés pour leur renforcement ; d'autres entreprises monteront les parapets en 2010.

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est évoqué la possible réalisation d'un marquage blanc sur les chemins communaux goudronnés comme cela est fait sur les départementales (brouillard).
- Élagage des rives de routes communales : après renseignement, les communes voisines acceptent l'usage d'élaguer à leur frais sur les terrains privés pour un meilleur passage de voirie. Chaque propriétaire est averti par courrier. Lancement d'une première tranche en urgence sur l'ancienne route de la vallée du Vidourle (devis reçu en mairie, qui inclut le broyage des branches).
- Il est signalé le mauvais état du chemin (ancienne route) sous la mairie et à l'arrivée de la départementale.
- Pour le « trail » de 2010 les organisateurs ne souhaitent pas l'intervention de bénévoles du type de ce qui a été fait au chemin des Fosses. J. de Montredon doit se renseigner si « Familles rurales » est disposée à le faire et à quel tarif.
  Max Deshons précise que l'ONF accepte les sentiers balisés dans La Fage à la condition qu'ils soient proposés sur dossier et que les véhicu les à moteur en soient exclus.
- B. Boubals doit rencontrer J. Salery, de l'unité territoriale afin de trouver une solution aux inondations du Pont du Recodier.
- Souhait est émis que l'emplacement utilisé par les chasseurs soit laissé propre sans déchets ni odeurs.
- B. Boubals demande l'utilisation du chlorate de soude (inoffensif) pour le désherbage.

Les sacs jaunes arrivent !

Vous avez du les remarquer ces sacs jaunes sur les trottoirs à Sumène !

Les trois communes du Gard n'avaient pas voulu participer à cette opération lors de leur mise en place, car la collecte des sacs jaunes devait être effectuée par la commune de St Roman.
A partir de janvier 2010, notre communauté de communes mettra en place le ramassage des déchets recyclables dans les sacs jaunes. Ces sacs seront déposés dans des bacs jaunes qui remplaceront les colonnes bleues et jaunes.
Seules les colonnes vertes pour le verre resteront en place.
Les sacs seront disponibles en mairie.
De plus amples renseignements vous seront donnés dès la mise en place, notamment les emplacements de ces nouvelles colonnes.
Une brochure vous sera également distribuée, donnant des conseils de tri.
Tout cela parait un peu confus, mais les consignes de tri changeant régulièrement nous tenterons une nouvelle fois de nous adapter, en souhaitant que cette nouvelle collecte ne fera pas exploser notre redevance « ordures ménagères ».

Info diverses , à vos agendas !

Le lycée hôtelier de St jean du Gard
Organise Le jeudi 7 janvier 2010
à 19 heures
Un repas dont les bénéfices seront reversés
à l'association ELA qui s'occupe d'enfants malades.
Prix 15€
Réservation : 04 67 64 09 12
ou au 06 42 41 86 15
Pour tout renseignement contacter Lia Prah
au Serviel, élève de ce lycée !

Une conférence dispensée par
Roland Castanet, Docteur en
histoire est proposée

Le dimanche 13 décembre 2009
à 16 heures
à la bibliothèque de Cros

Sur le double assassinat
au Mas Vidourle
Le 25 avril 1784

Info diverses , à vos agendas, suite ...



Le comité des fêtes
vous propose
sa traditionnelle
fête de Noel :
Le samedi 13 décembre 2009
à 15h30
Venez nombreux !



Le Maire
et son conseil
municipal vous
convient
à la traditionnelle
cérémonie des vœux



Le dimanche 10 janvier
à 11heures
salle de la mairie

L' Espace culturel :

L'espace culturel sera fermé :

vendredi 25 décembre, jeudi 31 décembre, vendredi 1er janvier





Le tribunal d'instance du Vigan fermera ses portes définitivement le 31 décembre 2009 !

Il faudra désormais s'adresser à Alès

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le 13 janvier 2009 à 17heures en mairie

Composition des conseils municipaux à St Roman depuis la guerre

1939 : Conseil municipal Maire : Louis Cavalier et adjoint Paul Hébrard (père de Pierre de la Maison Neuve). Conseillers : Ducros Marin, Couren Louis, Perrier Louis, Hebrard Louis, Dupont Louis, Sauzet Arthur, Vergnes Albert.

1944 : Conseillers répertoriés : Camplan Jules, Buisson Xavier, Ducros Charles, Hebrard Franck, Salery Edmond, Bresson Noé.

1945 : Conseillers répertoriés : Camplan Jules, Hébrard Félix, Hébrard, Franck, Buisson Xavier, Rigal Abel, Ducros Charles, Salery Edmond, Coucoulègne Ulysse.

1945 : Sauzet Benjamin, Dumas Fernand, Bresson Noé, Ducros Charles, Vigouroux P Mourgues René, Hébrard Félix, Buisson Xavier, Salery Almyre, Alibert Etienne, Hébrard Elie.

Maire : Hebrard Franck, 1er adjoint Ducros Charles ; Nouveau secrétaire Mr Verdier.

1956 : Pas de trace d'élections en 1953 mais, conseil avec Hébrard Franck, Buisson Xavier, Camplan Anna, Dumas, Sauzet, Bresson, Mourgues, Deshons, Ducros, Vigouroux, Guibal.

1959 : Élections maire Franck Hébrard, adjoint Hebrard Elie et Camplan Anna, Buisson Urbain, Fournier André, Deshons Aimé, Perrier Julien, Dumas Fernand, Guibal Marin, Ducros Charles, Hébrard Elie.

1965 : Élections du printemps : Même conseil à part Bresson Liliane à la place de Perrier Julien.

1971 : Élections en Mars : Rien de changé sauf Sauzet Urbain qui remplace Buisson Urbain

1977 : Élections : Bresson Yvan, Perrier Alphonsine, Buisson Hélène entrent au conseil

Franck Hébrard maire, 1er adjoint Hébrard Elie, 2è adjoint Fournier André.

1983 : Élections : Camplan Lucienne remplace Hébrard Elie. Maire Hébrard Franck (Le Mas Neuf à Cros), 1er adjoint Bresson Yvan (Le Restouble), 2è adjoint Camplan Lucienne (La Nible), 3è adjoint

Fournier André (Camplo) puis Perrier Alphonsine (La Bastide), Buisson Hélène (La Mazel),

Sauzet Urbain (Le Devès), Bresson Liliane (Le Bousquet), Guibal Marin (Le Soulié), Ducros André (La Bayte).

Une liste de 4 candidats a été créée pour réclamer la représentation des nouveaux habitants : Tasset Michel, Murat Jean, Gonzalvez Robert, Alain de Suménette. Aucun n'aura la majorité.



1989 : Élections : Tasset Michel remplace Guibal Marin décédé.

Maire : Bresson Yvan, 1er adjoint Hébrard Franck, 2è adjoint Bresson Liliane, 3è adjoint Perrier Alphonsine puis Vigouroux Pierre, Sauzet

Urbain, Fournier André, Camplan Lucienne, Buisson Hélène, Ducros André.

1995 : Élections : maire Bresson Yvan, 1er adjoint Tasset Michel (Bourras),

2è adjoint Perrier Alphonsine (La bastide), 3è adjoint Bresson

Liliane (Le Bousquet) puis Grand'Esnon Antoine (Le Castanier),

Schoenal Maurice (La Coste), Dupont Lucien (Bouvet), Sauzet Francis

(Bouvet), Fournier André (Camplo), Ducros André (La Bayte), Gonzalvez Robert (La Peyredisse).

2001 : Élections : Maire : Gonzalvez Robert, 1er adjoint Bresson Yvan décédé en 2006 remplacé par Bresson Marc(Le Bousquet) , 2è adjoint Schoenal M qui démissionne de sa fonction d'adjoint , 3è adjoint Murat Annie (Valescure) qui démissionne en 2004, remplacée par Fénetrier Sylvie , Sauzet Francis, Bresson Marc (Le Bousquet), Langevin Patrice (Conduzorgues). (PradeySordoillet Nathalie (Le Village), Ducros André, Dupont Lucien qui démissionne en décembre 2001.

A tous, et toutes, la commission information, vous souhaite une bonne fin d'année, Que tous vos voeux se réalisent, que votre santé soit bonne !



Comité de rédaction : Michel Tasset, Sylvie Fénetrier, M. France Tramontana, Roland Salery,